



Dossier de surendettement et saisie véhicule

Par **Chris07**, le **24/01/2009** à **22:52**

Bonjour à tous ,

Mon fils a déposé un dossier de surendettement qui a été jugé recevable par la Banque de France . Il vient de recevoir un avis par voie d'huissier de saisie sous quinzaine de son véhicule suite un jugement .Son véhicule lui est nécessaire pour son activité professionnelle . Compte tenu de la recevabilité de son dossier de surendettement , peut-il s'opposer à cette saisie ?

Si oui , quelle procédure faut-il qu'il engage ?

Merci d'avance pour vos réponses .

Par **herv**, le **13/07/2009** à **11:43**

bjr j ai le meme probleme mon dossier a etais accepter par la bdf mais la le huissier et venu pour me prendre ma voiture si je lui donne par la preuve du dossier il sont entrain negocier avec les creancier mais il et declarer recevable est ce que peux lui donner sa en attendent

Par **Solaris**, le **13/07/2009** à **21:53**

Bonjour,

C'est parce que la saisine de la Banque de France ne suspend pas les voies d'exécution. Les voies d'exécution sont suspendues, sauf sursis à exécution, à partir du plan définitif d'apurement accepté ou à compter du jugement par le juge de l'exécution.